

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

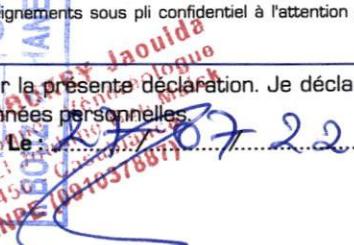
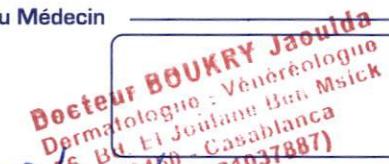
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Soins	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/06/2012	11/06/2012	11/06/2012	11/06/2012	Docteur BOUKRY Jaouida Dermatologue - Vénéréologue 56, Bd. El Joudia - Casablanca 20450 - Casablanca INPE (091037887)

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
11/06/2012	11/06/2012	15500

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	DATE DU DEVIS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BOUKRY Jaouida

Dermatologue - Vénéréologue

Diplômé de l'Université de Montpellier

Médecine Esthétique

et Chirurgie Dermatologique

Allergologie Cutanée & Laser

الدكتورة بوكري جويدة

اختصاصية في الأمراض

الجلدية والتناسلية

خريجة جامعة مونبولي

طب التجميل والجراحة الجلدية

الحساسية الجلدية ليزر

Casablanca, le:

11 AOUT 2022

N° 12 MERMEZ Laleea.

1/ Prep Vaseline 100
Diproline 100 30g

2 Dr 1 jx 8

3 Dr 1 jx 8



4 Dispirazole

1 h 0 M ()

37 AINAT

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue - Vénéréologue
56, Bd. El Joulane - Hay El Mansour
20450 Casablanca
Tél : 05 22 55 54 76
INPE (091037807)

785
795
15500



Comprimé
Voie orale

AINAT®

FORME ET PRESENTATIONS :

Comprimés - boîte de 30 et boîte de 60.

COMPOSITION :

Reine des près (Filipendula ulmaria), Ortie (Urtica Dioica), Griffes du diable (Harpago-phytum procumbens), Curcuma (Curcuma longa), Gingembre (Zingiber officinale), Gluconate de zinc (Zinc 1,59 mg), Gluconate de cuivre (Cuivre : 0,2 mg), Agents de charge : cellulose microcristalline, phosphate de calcium, Antiagglomérants : stéarate de magnésium, dioxyde de silicium..

PROPRIETES ET UTILISATIONS :

AINAT® comprimé est à base d'actifs naturels qui aident à soulager l'inconfort articulaire, musculaire et des tissus mous (sphère ORL...).

CONSEILS D'UTILISATION :

1 comprimé 2 à 3 fois par jour.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :

- Respecter la dose journalière conseillée.
- Tenir hors de portée des jeunes enfants.
- Conserver dans un endroit frais et sec.
- Déconseillé chez la femme enceinte.

Complément alimentaire, ce n'est pas un m

Fabriqué par Pharmalife Research-Garbagnate
Importé et distribué au Maroc par THERAPHAR
Autorisation ministère de la santé n° : DA2017



BISPIRAZOLE

Spiramycine 1,5 MUI - Métronidazole 250 mg

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

COMPOSITION :

Spiramycine.....	1,5 MUI
Métronidazole	250 mg
Excipients Q.S.P	1 comprimé pelliculé

FORME PHARMACEUTIQUE :

Comprimé pelliculé, boîte de 15.
Liste I (tableau A).

DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

Ce médicament contient deux antibiotiques : la spiramycine de la famille des macrolides, et le métronidazole de la famille des imidazolés.

- Il est utilisé dans le traitement curatif et préventif des infections de la bouche et des dents notamment, abcès dentaires, phlegmons, gingivites, stomatites, infections des glandes salivaires, complications infectieuses locales pouvant survenir après une chirurgie odontostomatologique.

DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

Ce médicament ne doit pas être utilisé

- d'allergie aux imidazolés et/ou aux m
- de traitement par le disulfirame
- d'intolérance au gluten

- chez l'enfant de moins de 15 ans.

En cas de doute, il est indispensable de consulter votre pharmacien.

MISES EN GARDE ET PRECAUTIONS

- Mises en garde

- Interrrompre le traitement en cas d'effets indésirables.
- Tenir compte du risque d'aggravation des symptômes chez les patients atteints d'affections neurologiques évolutives.
- Eviter les boissons alcoolisées pendant le traitement.
- Possibilité de réactions allergiques.
- Ne pas associer au disulfirame et à certains médicaments.

PPV: 75 DHE 50
PER: 11/23
LOT: K3196

